



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Premier ministre : SIG

Question écrite n° 37902

## Texte de la question

M. Michel Pajon appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la forte augmentation (+ 292 %) du budget affecté au service d'information du Gouvernement, qui lui est rattaché. À l'heure où le niveau de déficit public devrait commander à l'État davantage de rigueur, à l'heure où l'ensemble des ministères sont conduits à réduire leur budget respectif, il lui demande les raisons qui ont conduit au quadruplement des moyens financiers accordés à ce service chargé, notamment, de la coordination des actions d'information et de coordination des campagnes de communication du Gouvernement. Anticipant la réponse, d'ores et déjà avancée, qui justifie cette augmentation par, selon l'expression de ses services reprise par la presse, « la rationalisation et la centralisation des moyens dispersés jusqu'alors entre les ministères » en matière de campagnes de communication, il le prie de lui communiquer précisément, ministère par ministère, les budgets concernés par cette centralisation et les diminutions qu'ont donc connues les budgets affectés à la communication desdits ministères. Afin de parfaire son information, il souhaite en outre pouvoir connaître, depuis l'année 2000, l'évolution précise du budget du service d'information du Gouvernement et, sur la même période, celle des effectifs du service d'information du Gouvernement et ce par catégorie de personnel, qu'il s'agisse de fonctionnaires, d'agents contractuels ou de personnels mis à disposition.

## Texte de la réponse

L'augmentation des moyens alloués au service d'information du Gouvernement vise essentiellement à mettre un terme à la situation paradoxale où ce service, chargé de la coordination de la communication gouvernementale, était en réalité dépourvu de tout moyen récurrent d'intervention propre, en dehors de ses moyens de fonctionnement courant. Il se trouvait ainsi dans l'incapacité matérielle de réaliser quelque projet à dimension interministérielle que ce soit, et ne pouvait donc que marginalement assurer la mission de mise en cohérence de la communication gouvernementale qui est la sienne. L'augmentation dont son budget a bénéficié se monte, en loi de finances initiale, à 16,7 millions d'euros, provenant des redéploiements suivants :

MINISTÈRES	CONTRIBUTION
Affaires étrangères et européennes	0,25
Agriculture et pêche	0,16
Budget, comptes publics et fonction publique - Economie, industrie et emploi	3,84
Culture et communication	0,78
Défense	3,39
Ecologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	1,73

Education nationale	1,81
Enseignement supérieur et recherche	0,62
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	0,08
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	0,81
Justice	0,96
Logement et ville	0,42
Santé, jeunesse, sports et vie associative	0,31
Travail, relations sociales, famille et solidarité	1,54

L'évolution du budget du SIG est retracée dans le tableau ci-dessous, d'une part, en loi de finances initiales, d'autre part, en exécution suite aux mouvements de crédits intervenus en cours d'exercice :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
LFI	7,066	6,304	5,981	6,276	6,276	6,241	5,721	5,700	5,960
Exécution	9,151	12,471	11,284	10,422	10,828	7,720	6,900	6,291	10,771

Les effectifs du service sont présentés ci-dessous :

ANNÉES	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	MIS À DISPOSITION
2000	37	71	103	5
2001	35	67	102	7
2002	44	65	109	5
2003	40	69	109	5
2004	45	62	107	3
2005	47	59	106	6
2006	47	59	106	6
2007	50	59	109	3
2008	50	56	106	0

On notera qu'il s'agit d'un plafond théorique d'emplois, supérieur à la réalité des emplois occupés. Ainsi, en 2008, les effectifs réels employés se sont élevés à 97 ETPT.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Pajon](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37902

**Rubrique** : Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : Premier ministre

**Ministère attributaire** : Premier ministre

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 décembre 2008, page 10781

**Réponse publiée le** : 24 mars 2009, page 2770